

également fonction de la croissance économique du pays, ce qui n'est pas le cas des prêts du FMI, toujours consentis en temps de crise due à de graves difficultés de paiement. M. Conable a soutenu « que les conditions imposées au-delà du moment de la crise proprement dite doivent être totalement acceptables pour le pays qui cherche à rétablir sa croissance par l'adoption de réformes ».* Le Comité approuve ce point de vue. **Il importera en particulier que la Banque assouplisse les conditions imposées aux pays débiteurs pour qu'ils adoptent une politique économique favorisant une économie de marché, et prenne en compte la diversité des valeurs et des systèmes traditionnels de certains pays en développement.** Nombre d'entre eux, en effet, auraient du mal à s'imposer les mêmes réformes qu'un pays de l'OCDE et ils n'ont pas, de toute façon, les compétences voulues pour le faire.

Une des questions fondamentales sur lesquelles le Comité s'est penché est celle de savoir jusqu'où la Banque devrait aller dans le processus de substitution des prêts à l'ajustement structurel aux prêts-projets traditionnels. Le Comité considère que la Banque risque en ce domaine d'adopter un rôle semblable à celui du FMI, mais plutôt à long terme. Ce problème a été soulevé avec M. Conable lors de sa visite à Ottawa et le Comité a été rassuré de l'entendre dire qu'il était conscient de ce danger. Il a même déclaré qu'il ne s'attendait pas que les prêts-projets, qui lui paraissent de toute évidence nécessaires pour le développement futur, tomberaient sous les 50 p. 100 du total des prêts de la Banque. Néanmoins, puisque ces prêts n'ont, depuis quelques années, représenté qu'environ 80 p. 100 du total des prêts, ce changement ne constitue pas une réorientation fondamentale des activités de la Banque. Si celle-ci, par contre, se désintéressait totalement de son rôle établi d'organisme de développement, elle risquerait alors de s'écarter de son mandat.

Le Professeur Peter Kenen, de l'Université Princeton a signalé une autre difficulté au Comité. L'importance récemment donnée aux prêts à l'ajustement structurel et aux réformes économiques amènera très certainement les banques commerciales, qui jusqu'à présent s'en tenaient aux consignes du FMI, à privilégier dorénavant de plus en plus les accords négociés par la Banque mondiale avec les pays débiteurs pour juger la solvabilité d'un emprunteur. Cependant, lorsqu'un gouvernement débiteur lance des réformes et une restructuration économiques intérieures, il faut attendre un certain temps avant d'avoir des résultats et il est difficile de prédire le succès des mesures adoptées. La Banque mondiale serait mal venue de donner aux banques commerciales des garanties dont elle n'a elle-même aucune certitude. Une pareille attitude contraste avec celle du FMI qui conclut des accords à court terme, que l'on peut évaluer plus rapidement, les critères utilisés pour juger de la réussite étant en général assez directs.

Même si le Comité approuve dans leurs grandes lignes les propositions actuelles visant à élargir et à réorienter les prêts de la Banque mondiale, il estime que celle-ci pourrait être soumise à des pressions extérieures trop fortes exercées sur elle pour l'amener à ralentir, voire dans certains cas, à abandonner ses activités traditionnelles de prêts au développement. **La Banque devrait par conséquent s'efforcer de maintenir un équilibre judicieux entre ses prêts-projets traditionnels et ses nouveaux prêts à l'ajustement structurel.**

* *Finance et développement*, décembre 1986, p. 3.